Trente-et-unième Année. — N° 201 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 20 JUILLET 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^ie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 19 JUILLET 1886

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Un homme heureux et qui a decidément le vent en poupe, que le ministre de la guerre : quelque chose comme un Gambetta militaire, tapageur, mais avisé et sachant ce qui plait aux foules, soutenu comme grisé par le succès, jusqu'au jour où surviendra ce grain de sable dont parle Bossuet et qui arrêtera tout net la machine

Depuis huit jours, il est en montre, et nous ne voyons guère que Bidel qui lui ait disputé l'attention publique, mais avec une infériorité notoire, malgré les dix-sept blessures dues à Sultan.

Le général Boulanger a fait plus fort : il a dompté le lion populaire, et par quelle succession de procédés ingénieux! Un autre ministre de la guerre, dans l'affaire du duc d'Aumale, eût froidement invoqué en faveur du retrait du grade, *comme* l'a fait d'ailleurs M. Sarrien, toutes les subtilités de la doctrine jacobine. Mais le général Boulanger n'avait pas oublié cette note mise à son dossier par son ancien chef : « Bon officier, actif, très intelligent, mais « *commun.* »

Un roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans, mais un ministre radical se souvient des griefs du colonel. Si l'on veut une explication logique de la violence avec laquelle le général Boulanger a caractérisé la lettre du duc d'Aumale, il faut la chercher dans le souvenir de ce mot : *commun*, qui lui permettait de satisfaire d'un seul coup son ressentiment et les passions radicales.

Cette injure à l'adresse d'un illustre proscrit a été relevée avec énergie par un membre du Sénat, M. de Lareinty qui, lui aussi, a fait ses preuves de courage et de dévouement patriotique. Un duel est convenu, mais avec quelle savante mise en scène de la part du général Boulanger.

Toutes les hautes individualités politique le supplient de ne pas exposer une existence précieuse pour la république : il est inébranlable.

Les journaux racontent les pourparlers engagés, citent les mots à l'antique du ministre de la guerre. La populace à laquelle il a jeté l'appât infaillible d'une retraite aux flambeaux lui fait une ovation à son retour de l'inauguration du cercle militaire. C'est la seconde ovation après celle de la revue du 14 Juillet, où pimpant sur son cheval noir avec ses allures de Franconi qui séduisent la masse, il a su faire converger sur sa personne la plus grande partie des hommages justement rendus à nos troupes

Une troisième ovation l'attend encore, ce triomphateur du jour, après l'heureuse issue du duel avec M. de Lareinty. Pendant toute la journée d'hier, on racontait que, mêlant agréablement la chevalerie à la réclame, il avait déchargé son pistolet en l'air, infligeant à son adversaire une générosité d'un goût et d'une correction contestables. Et certain public de se pâmer devant cet éclat, cette crânerie où le puffisme se mêlait à une vapeur militaire réelle dans des proportions difficiles à préciser.

Le procès-verbal est venu jeter un seau d'eau glacée sur cet enthousiasme en rétablissant la vérité: le général r fait ce qu'il a pu pour tirer, mais son pistolet a raté.

Quoiqu'il en soit, les électeurs de Basly acclament le ministre, la *Justice*, organe de M. Clémenceau, l'approuve, et Rochefort, le termite des gouvernements, lui donne une accolade fraternelle.

C'est à son profit que s'est accomplie la « grande pensée » du régime actuel : l'expulsion des princes dont les familles ont régné sur la Frrnce. Il a dit un jour, en riant, à ses collègues du ministère, que rien ne l'empêcherait de les mettre à Mazas, s'il en avait envie, et dans les sphères ombrageuses de l'extrême gauche on a trouvé le mot heureux. Bref, il est en vedette; le diplomate Freycinet passe au second rang et on parle de Fructidor sans que cette éventualité étonne.

La popularité du général Franconi n'est pas du goût du journal le *Temps* qui, examinant l'éventualité d'une rencontre sans issue, s'exprime ainsi :

« Nous ne voyons pas quel bénéfice M. de Lareinty et ses amis pouvaient en tirer, mais nous voyons fort bien que M. le général Boulanger a grandement accru sa popularité personnelle par les espérances et les craintes dont il a été l'objet, par le flot d'enthousiasme *plus ou moins pur* qu'il a soulevé autour de lui, et dont la place de l'Opéra, comme l'avenue des Champs-Elysées, gardent encore les traces. Bref, la droite vient d'en faire un personnage de roman. Nous sommes trop attachés aux vieilles et saines traditions des pays libres *pour nous en réjouir*.»

A tout prendre, c'est une individualité curieuse que celle de ce neveu du général Vinoy, ex-courtisan du duc d'Aumale, devenu le dernier espoir du parti. Habitué que nous sommes à rencontrer, l'histoire en main, les éclipses subites après les éclats inattendus, nous observons les exercices du général Boulanger avec l'intérêt qu'apportait l'Anglais légendaire à suivre ceux d'un dompteur. Aussi pouvons-nous terminer, comme nous avons commencé, par un parallèle avec Bidel, qui malgré une première manche perdue, pourrait bien être, en fin de compte, à l'avantage de ce dernier.

NOUVELLES DU JOUR

Une manifestation à Marseille

Rien ne manquera à M. Boulanger pour en faire l'homme du jour, rien, pas même les ovations des Marseillais; voici ce qu'on télégraphie de Marseille, 18 juillet :

« A la suite des nouvelles et des commentaires publiés par le *Soleil du midi*, dans une édition du soir, à propos du duel Boulanger-Lareinty, un groupe nombreux stationnait devant le transparent de ce journal.

» Des sifflets et des huées se firent entendre et le groupe grossissant se rendit devant les bureaux du *Petit Provençal* et devant l'hôtel de la division où l'on cria : » Vive la République! Vive Boulanger! »

» La foule qui se composait alors d'un millier de personnes, se porta ensuite vers la préfecture poussant les mêmes cris et chantant la *Marseillaise*.

» Une délégation fut envoyée au préfet pour lui demander d'adresser un télégramme de félicitations au ministre de la guerre.

» La foule redescend la rue Saint-Ferréol et arrive à la Cannebière, devant la réunion des officiers.

» Les manifestants s'arrêtent et crient :

« Vive l'armée! vive la France! vive Boulanger! »

« Plusieurs officiers présents dans la salle paraissent au balcon et arborent un drapeau.

» La foule applaudit et pousse des vivats enthousiastes.

» Un groupe se détache ensuite et se rend à la mairie en chantant la *Marseillaise*, puis retourne sur la Cannebière, devant les bureaux du *Soleil du Midi*, où les cris recommencent.

» A minuit et demi, la foule s'éclaircit, mais les groupes stationnent encore devant le journal conservateur, dont le transparent est toujours éclairé. »

M. le comte de Paris en Angleterre

Le *Gaulois* dit que le comte de Paris a visité hier le château de Eastwell, près de Douvres; et qu'il compte en faire sa résidence.

A l'académie des beaux-arts — Hommage aux exilés

Paris, 18 juillet. — La séance d'hier a été présidée par M. Charles Garnier, assisté de M. Chaplain, vice-président, et du vicomte Delaborde, secrétaire perpétuel.

M. le président prend la parole en ces termes, au début de la séance :

« Messieurs,

» L'Académie française vient d'exprimer ses regrets de l'absence forcée de l'un de ses membres les plus éminents.

» L'Académie des beaux-arts, qui, elle, est doublement atteinte, s'associe à ces regrets et partage les mêmes sentiments de confraternité. »

La Compagnie approuve à l'unanimité les paroles de M. le président.

On sait, en effet, que le duc d'Aumale et le prince Napoléon font partie de l'Académie des beaux-arts à titre d'académiciens libres.

Le prince Napoléon a été élu en 1857, succédant au marquis A. de Pastoret, et le duc d'Aumale nommé en 1880, occupe le fauteuil de M. le comte de Cardaillac.

Le duel Boulanger-de Lareinty

La *Paix* raconte qu'après être arrivé sur le terrain, le général Boulanger s'approcha de son adversaire et lui parla pendant un quart d'heure environ, tandis que les témoins préparaient et chargeaient les pistolets. Il ne fut pas question dans cet entretien de l'incident qui motivait le duel. Le ministre causa avec M. de Lareinty des prochaines élections des conseils généraux, de l'inauguration du Cercle militaire et de divers autres sujets d'actualité. Cette conversation a été très cordiale.

M. P. Cambon

M. Paul Cambon, dont on avait annoncé un moment le déplacement, reste à Tunis en qualité de résident général.

Association polytechnique

Paris, 18 juillet. — La distribution des récompenses aux élèves qui suivent les cours publics et gratuits de l'association polytechnique, a eu lieu, aujourd'hui, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie.

Des discours ont été prononcés par le ministre du commerce et le président de l'Association, M. Henri de Lapommeraye.

Mouvement diplomatique

Un mouvement diplomatique important a été signé hier par M. Grévy.

M. le comte de Montebello, ministre à Bruxelles, est nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. le marquis de Noailles, admis, sur sa demande, dans le cadre de disponibilité.

M. Decrais, ambassadeur à Rome, est nommé ambassadeur à Vienne, en remplacement de M. Foucher de Careil, dont la démission a été acceptée.

M. de Mouy, minisire à Athènes, est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. Decrais.

Il sera pourvu dans la suite à la nomination du remplacement de M. Mouy, à Athènes,

L'état de la duchesse d'Alençon

Paris, 18 juillet. — La duchesse d'Alençon est très malade.

M. Le Royer

Paris, 18 juillet. — Il est faux que M. Le Royer ait songé à donner sa démission de président du Sénat.

A Decazeville

Decazeville, 18 juillet. — La chambre syndicale ayant renvoyé à aujourd'hui la célébration de la fête du 14 juillet, tous les députés ouvriers qui s'étaient occupés de la grève, ainsi que tous les avocats qui ont plaidé dans l'affaire Watrin et les journalistes républicains, ont été invités à un banquet.

Un grand nombre d'ouvriers mineurs sont allés les attendre à Viviez. Le cortège, musique et drapeaux en tête, a fait son entrée à Dezazeville.

La ville est pavoisée et ornée d'arcs de triomphe; 1,500 personnes ont défilé quatre par quatre.

Decazeville, 18 juillet. — A midi, un banquet de 600 couverts a eu lieu sous la Halle.

Au centre de la table d'honneur, était M. Cayrade, ayant à ses côtés les députés ouvriers, le maire de Rodez et les représentants des journaux. A la même table, en face, se trouvait le conseil municipal avec le président, le secrétaire et les commissaires de la chambre syndicale.

Le prince Napoléon

Le prince Napoléon est rentré hier à Rangins où il compte rester quelques jours avant de partir pour l'Amérique.

Le prince Napoléon, ainsi que nous l'avons annoncé, se propose, en effet, d'aller à New-York au-devant de son fils, le prince Louis, qui terminera prochainement son voyage autour du monde.

Le nouvel évêque d'Auch

On parle pour le siège de l'évêché d'Auch, de l'abbé Villette, protonotaire apostolique et chevalier de la Légion d'honneur.

L'organisation religieuse du Cango

Rome, 18 juillet. — L'organisation religieuse a été réglée conformément à la demande du cardinal Lavigerie.

L'intégralité du Congo français relèverait du primat d'Afrique. Au contraire, le Congo belge serait divisé : une partie relevant du cardinal Lavigerie, et le reste d'un autre vicariat.

Inauguration du monument de Victor-Emmanuel à Gênes

Gênes, 18 juillet. — Ce matin, à onze heures, a eu lieu, en présence du Roi et de la Reine, l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel.

Une ville américaine détruite par le feu

New-York, 18 juillet. — On annonce que Vancouver (Colombie anglaise) vient d'être de nouveau la proie des flammes. La ville tout entière serait réduite en cendres. Le bureau du télégraphe avait été également détruit ; les détails manquent.

Les élections anglaises

Les élections anglaises sont terminées, sauf pour trois sièges, dont deux reviendront probablement à des parnellistes et le troisième à un ministériel.

Le nouveau Parlement sera ainsi composé :

317 conservateurs, 191 ministériels, 86 parnellistes, 76 unionistes.

LES CHRÉTIENS AU TONKIN

Les *Missions catholiques* reçoivent des informations déplorables sur la situation des chrétiens au Tonkin et dans l'Annam,

Au mois de mars de cette année, les rebelles ont attaqué les chrétientés de la province de Thanh-hoa (Tonkin occidental) et en ont détruit une vingtaine, 400 chrétiens ont été massacrés en se défendant. Depuis lors, la rebellion continue à gagner peu à peu la province de Ninh-binh et celle de Nam-dinh.

Au Tonkin méridional, la position est plus grave encore. Depuis le milieu du mois d'octobre 1885, les lettrés n'ont cessé d'attaquer les chrétiens, et, malgré la défense héroïque de ces derniers, 3,354 sont tombés sous le fer des assassins ; deux missionnaires ont succombé en défendant leurs chrétiens. Sur 428 chrétientés qui composaient le vicariat, 264 ont été brûlées avec les églises et les presbytères.

La mission distribue le riz quotidien à 12,000 néophytes réduits à la dernière misère. La garnison française, trop peu nombreuse, ne peut fournir de secours, ni en hommes, ni en armes. L'apui moral fait encore plus défaut...

On aurait signifié aux chrétiens de ne pas faire d'expédition pour attaquer les rebelles : il faut les attendre chez soi et se défendre de son mieux. Si les bandes rebelles n'étaient dissoutes, cet ondre serait, à courte échéance, le massacre en bloc de tous les chrétiens.

INAUGURATION
DE LA
STATUE DE CHANZY

Stenay, 18 juillet.

La statue du général Chanzy a été inaugurée cette après-midi, à trois heures, dans le pays natal de l'illustre soldat, à Nouart; (Ardennes).

Cette petite commune de six cents habitants était encombrée, à cette occasion, d'une affluence considérable, venue des environs et des départements voisins.

M. le ministre de la guerre avait envoyé le commandant Solard, son officier d'ordonnance, pour le représenter à cette cérémonie. Cet officier est arrivé ce matin à Stenay. M. le général Matheiin, commandant la 23e brigade à Mézières, accompagné du lieutenant Génot, son officier d'ordonnance, est également arrivé. La Russie, où le genéral Chanzy a longtemps représenté la France, et où il a laissé de si vives sympathies, se fait représenter à cette solennité par M. le général Fredericks, attaché militaire à Paris.

Une compagnie du 24e d'artillerie assistera à la cérémonie, ainsi que tous les officiers des 24e, 27e et 34e régiments d'artillerie en garnison à Stenay.

A NOUART

La statue du général a été érigée sur la place de l'Eglise.

En face d'elle, on a dressé nne estrade destinée aux personnages et fonctionnaires devant procéder à la cérémonie.

A trois heures moins un quart, nous voyons y prendre successivement place : MM. Leclerc, maire de la commune; le commandant Solard; le général russe baron Fredericks, représentant S. M. l'empereur de Russie; les généraux Mathelin et Pean; Joucla-Pélous, prefet des Ardennes; les sénateurs Corneau et Péronne; les députés Gobron et Jacquemart; des conseillers généraux et d'arrondissement, etc.

Une place d'honneur est occupée, sur l'estrade par Mme veuve Chanzy et ses enfants, dont l'un est lieutenant de chasseurs. A la même place, on remarque le frère du général, qui est trésorier payeur à Reims.

Dans l'assistance, qui emplit outre mesure l'estrade, nous remarquons également plusieurs ecclésiastiques.

A trois heures, M. le maire Leclerc ouvre la cérémonie par une allocution cousacrée entièrement à l'apologie du vaillant général, de l'enfant du pays si profoudément regretté.

Rappelant ses souvenirs de jeunesse, M. Leclerc dit avec une émotion visible :

« Il y a cinquante ans, étant le condisciple de Chanzy, je ne me doutais pas que j'aurais, un jour, l'honneur de prononcer son éloge.»

Puis le maire remercie les autorités présentes et rend un hommage solennel au vaillant soldat et au grand patriote,

Le discours du maire, trés émouvant, très correct et partant d'un cœur réellement sincère, a produit une impression excellente sur l'assistance.

Ponrquoi le préfet des Ardennes est-il venn jeter une note discordante dans ce concert d'eloges, en prononcant un discours rempli d'allusions politiques aussi étranges que déplacées ? La première phrase du discours préfectoral a seule été vivement applaudie et appréciée de l'auditoire :

» Vous n'attendez pas de moi, a dit le représentant du gouvernement, l'éloge du vaillant général Chanzy. Son nom appartient à l'immortalité. »

Puis, M. le prêfet se plait à poser en républicain acharné le soldat qui ne fut jamais que soldat, mais un brave parmi les braves :

« Il apporta à la république son concours loyal et précieux », tel est le plus bel éloge que le préfet croit pouvoir faire de l'héroïque commmandant en chef de l'armée de la Loire.

Vous ignorez, monsieur le préfet, que Chanzy ne prêta son concours qu'à la France, qu'à la patrie, alors en danger. La République n'avait rien à faire dans les faits d'armes du grand capitaine.

D'ailleurs, pendant que ce boniment officiel se débitait. l'orateur et ses auditeurs échappaient à un grand danger.

L'estrade, d'une solidité insuffisante pour la foule qui s'y trouvait placée, vacilla soudain sur ses frêles supports, et, un instant, on crut à une catastrophe. Il n'en fut rien, heureusement.

M. la général Mathelin a prononcé quelques paroles émues et fort applaudies.

« Vous rendez, a-t-il dit, un solennel et éclatant hommage à Chanzy. »

A ce moment, des applaudissements éclatent de toutes parts. Les cris : « Vive la Russie! Vive la France ! » se font entendre.

M. le général Fredericks salue l'assistance, et paraît fort touché de cette manifestation spontanée en faveur de sa patrie et de son souverain.

« Oui, monsieur, continue alors M. le général Mathelin, en se tournant vers le général russe, vous ne me démentirez pas lorsque j'avancerai que Chanzy s'était acquis l'estime de l'armée et de la nation russe.»

M. le général baron Fredericks s'avance alors vers le général Mathelin et lui serre les mains, aux acclamations enthousiastes de l'assistance entière.

Le général Mathelin, reprenant son discours, dit que le souvenir de son inébranlable confiance doit toujours rester dans nos cœurs.

Cette confiance sera notre force; car les jours de lutte reviendront, tous cœurs français l'espèrent, et avec eux un retour de fortune. Alors, ce drapeau que vous serrez, mon général, redeviendra ce qu'il était autrefois : « le drapeau de la victoire! »

Le député Jacquemart a prononcé, en sa qualité de député des Ardennes, une harangue où il était beaucoup plus question de politique que du général Chanzy.

Le député Gobron a eu la fâcheuse idée d'imiter l'exemple de son collègue.

Enfin, hatons-nous de quitter ces discoureurs fastidieux pour mentionner le discours que le général Fredericks a prononcé avec une simplicité charmante et dans le français le plus pur.

« Je suis trés honoré de cet accueil si flatteur. Je vous remercie des paroles bienveillantes que vous avez adressées à la Russie, et à mon auguste souverain et bien-aimé maître.

» Je profite de cette occasion pour évoquer le souvenir d'une page de la vie de Chanzy. C'était pendant qu'il était ambassadeur en Russie. La droiture de son caractère lui a valu les amitiés du souverain de la Russie et de tous ceux qui l'ont approché.

» Cette solennité, messieurs, aura un écho des plus sympathiques dans mon pays.»

Des acclamations sans fin et des cris de : « Vive la Russie ! » ont accueilli les dernières paroles du représentant du Czar,

Le frère du général Chanzy a remercié les personnes qui ont pris l'initiative de cette belle fête, ainsi que les membres du comité d'érection de la statue, qui se dresse superbement, depuis cette après-midi, sur la place de l'Eglise.

La cérémonie a pris fin à quatre heures.

Le soir un grand banquet a eu lieu à Nouart.

Comment s'élisent les députés anglais

Les élections anglaises viennent de se terminer. Quelques détails sur les procédés dans cet acte de la vie publique, mis en œuvre chez nos voisins de l'autre coté de la Manche sont d'actualité.

Dès que le Parlement a été dissous par la couronne, les mandats d'élire ou *writs*, sont lancés, mais le fonctionnaire municipal, ou *returning officer*, qui dirige les opérations du vote dans chacune des circonscriptions, a toute latitude pour désigner le jour du scrutin. L'usage, cependant, veut que les villes votent avant les circonscriptions rurales.

La date du vote connue, les candidats entrent en ligne. Tout d'abord, le fonctionnaire municipal exige d'eux une caution, variable suivant les circonscriptions. Les frais de l'élection incombant non à l'Etat, mais aux candidats, on comprend, en effet, que ceux-ci doivent commencer par prouver leur solvabilité.

Chacun d'eux est présenté par des parrains, électeurs dans la localité. Si un seul candidat est ainsi désigné, l'*officer* le déclare élu d'emblée; il est nommé sans qu'il y ait eu scrutin. Par contre, s'il y a deux ou plusieurs candidats en présence, le jour de l'élection, l'*officer* fait procéder dans la salle du scrutin à un vote sommaire par mains levées et déclare généralement au hasard, que l'un d'eux est élu. Mais les partisans des autres candidats demandent que l'on procède au vote sur cette nomination. L'*officer* y consent et le scrutin véritable, le *poll*, est fixé au lendemain.

Le vote a lieu par bulletin fermé; l'électeur est tenu de le présenter en personne. Dans les universités seulement, les députés étant élus par toutes les personnes qui y ont pris un grade, le vote par correspondance est permis pour tous les docteurs, licenciés et bacheliers résidant dans le royaume.

Les colléges qui ont à élire deux représentants votent par le scrutin de liste. Les assemblées électorales qui précèdent le vote n'offrent rien de particulier, si ce n'est que la parole est toujours accordée à un adversaire de l'orateur qui vient de parler, pour le réfuter. Bonne habitude de tolérance mutuelle et de loyauté dont, par parenthèse, ne feraient point mal de s'inspirer nos radicaux de la R. F.

Les moyens de propagande électorale employés ne se bornent pas, d'ailleurs, aux réunions, et aux speechs. Tout aussi, sinon plus, efficaces, la distribution de circulaires, de petites brochures, l'affichage de caricatures, enfin les visites au domicile des électeurs par des agents chargés de les convertir ou de stimuler leur zèle viennent en aide à l'éloquence des candidats. Le parti conservateur est fort bien outillé sous ce rapport. Cependant, le parti libéral semble vouloir suivre cet exemple.

Tout le monde met, du reste, la main à la pâte électorale. Lady Dilke a travaillé en personne, inutilement, il est vrai, à la réélection de son mari à Chelsea, l'un des districts de Londres. On raconte même que la propre fille de lord Salisbury, lady Wolmer, a fait office d'agent électoral pour son mari, c'est-à-dire pour un partisan de M. Gladstone, dans le Huntshire, par conséquent, contre la politique de son père, successeur, comme on sait, de lord Beaconsfield dans la direction du parti conservateur.

Il en coûte cher pour être élu député chez nos voisins. L'élection de 1874, par exemple, a coûté 16,200,000 francs; celle de 1880, 45,275,000 francs, pour deux millions et demi d'électeurs. Chaque voix est revenue à M. Gladstone, à 42 fr. 65 dans le Midlothian, à M. Goschen à 36 fr. 75, à Ripon et à lord R. Churchill à 54 fr, 20, à Woodstocp. Une seule circonscription du Laucashire, enfin, a nécessité 644,550 francs de frais.

HISTOIRES D'AUJOURD'HUI

UN DÉNI DE JUSTICE

Les scandales ne se comptent plus. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve.

M. de Mortillet, maire de Saint-Germain et député, était poursuivi pour diffamation par M. Allard. A l'audience du 30 juin, défaut avait été prononcé contre M. de Mortillet, non comparant. Puis après la plaidoirie, et d'accord avec le commissaire de police et Me Salle avocat de M. Allard, M. le juge de paix avait remis au 6 juillet pour rendre son jugement sur la compétence et, s'il y avait lieu, passer à l'examen du fond et procéder à l'audition des témoins.

Le mardi 6, M. le commissaire de police sollicite de nouveau *la remise à quinzaine*.

La remise de quoi ? s'écrie Me Salle. Nous avons « droit » aujourd'hui au jugement sur la compétence et le « devoir » du juge est de nous la donner.

Le commissaire insiste. M. le juge de paix l'invite à s'expliquer.

Je n'ai pas d'explication à donner, répond le commissaire. Une légitime indignation s'empare de Me Salle, le commissaire devient rouge et finit par expliquer *qu'on désire cette remise en haut lieu et que M. le commissaire de police a reçu les instructions du procureur général pour s'opposer à ce que l'affaire soit jugée*

Me Salle veut savoir quelles sont ces instructions reçues par le commissaire ; celui-ci livre alors la dépêche suivante :

Justice à commissaire de police. Nous apprenons que M. de Mortille est poursuivi devant le tribunal de simple police *pour fait assez graves*. Demandez la remise et envoyez-nous le dossier en communication.

Et le jugement a été renvoyé à quinzaine. Voilà la justice sous le gouvernement actuel.

SCÈNES DE SAUVAGERIE

EN ALSACE

Qui connaît Strasbourg connait la Robertsau, sorte de grand village dont faisait partie autrefois l'Orangerie avant l'agrandissement de la cité, située entre l'Ill et le Rhin, aux portes de la ville et formant au nouveau Strasbourg une ceinture de feuillage des plus vivantes. Ce gracieux petit pays vient d'être, dimanche dernier, le théâtre de scènes d'une sauvagerie incroyable. Voici les faits :

C'était le jour de la fête du village, grande affluence de population de la ville et de la banlieue, le tout favorisé par un temps superbe. Le bal public le plus fréquenté, situé dans l'auberge principale, sur la route, à l'entrée du village, venait d'ouvrir ses portes; un nombreux public se pressait dans la salle de danse, lorsque, entre quatre et cinq heures du soir, une jeune fille de la localité, sur son refus de danser avec un soldat allemand, se vit maltraitée par ce dernier.

Immédiatement les jeunes gens du pays se mirent en mesure d'expulser du bal l'élément militaire allemand alors peu nombreux. Ne se sentant pas en force, les soldats se répandent au dehors, sur le champ de foire et aux environs, recrutent tout ce qu'ils rencontrent de camarades, puis au nombre de quatre ou cinq cents, se précipitent à l'assaut de l'établissement où se trouve le bal, et, le sabre nu à la main, envahissent la salle de danse située au 1er étage.

On essaie de résister, une véritable bataille s'engage, mais comment soutenir longtemps une lutte aussi inégale ? Un sauve-qui-peut général s'ensuit, les hommes, les femmes, cherchent leur salut soit en sautant par les fenêtres, soit en courant se réfugier dans les combles. Dans la rue même, les soldats poursuivent les fuyards et les consommateurs paisibles.

Ne trouvant plus personne à qui s'en prendre, dans leur rage insensée, les Allemands se jettent sur le mobilier de la maison, chaises, bancs, verres, glaces, tout est mis au pillage et brisé en mille morceaux.

Le massacre dura bien une heure, jusqu'à l'arrivée d'un détachement en armes venu de la ville. En résumé, il y a vingt à trente blessés, dont cinq grièvement et trransportés à l'hôpital. Inutile de vous dire que presque toutes les victimes sont des alsaciens. Je dois ajouter qu'au moment où l'on croyait tout fini, vers les huit heures du soir, une nouvelle baude fit irruption dans l'auberge et se contenta de mettre en miettes ce que leurs camarades avaient mis en morceaux. Cela s'est passé le jour même où, grâce au vote de certains paysans, la Robertsau nommait conseiller municipal un Allemand.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

APPLICATION D'UN FIL SPÉCIAL A LA FABRICATION DES ÉTOFFES PAR M. LECAISNE. — Pour fabriquer tous genres de tissus, bouclés ou non, velours, peluches, etc., M. Lecaisne emploie soit en trame, soit en chaîne, soit même en chaîne et en trame, des fils préalablement tricotés sur un métier de bonneterie ou ondulés par un point de chainette sur la machine à coudre. Le tricot « démaillé » ou la couture « défilée » fournit un fil qui se prête à la combinaison de nouveaux effets de tissage.

Pour pouvoir loger le fil démaillé dans la navette, M. Lecaisne enroule ce fil sur lui-même dans un tube en papier, par un mouvement analogue à celui du « pot tournant » des machines préparatoires de filature. Le tube se termine par une rondelle en papier, percée d'un trou central pour le passage du fil.

NOUVELLES MILITAIRES

L'alimentation de la troupe. — On sait que l'importante question de l'alimentation des troupes a donné lieu à des essais qui se poursuivent actuellement dans différents corps de toutes les armes.

Ces essais, qui sont à la veille de prendre régulièrement fin, ont produit des résultats tels que le ministre de la guerre va généraliser l'adoption du nouveau système d'alimentation et que des instructions vont être officiellement adressées en ce sens aux généraux commandants de corps d'armée, dans une longue note ministérielle dont voici un extrait relatif aux points les plus saillants.

Le système de l'alimentation variée des troupes, dit cette note, a fait ses preuves, et il est nécessaire de fixer les limites dans lesquelles l'initiative des corps doit se renfermer, afin d'éviter des exagérations possibles.

La circulaire du 31 octobre 1879 et les différentes prescriptions du décret du 26 décembré 1883, relatives à l'alimentation, serviront de guide pour la composition des repas variés ; on pourra aussi consulter utilement les études publiées par plusieurs de nos médecins militaires.

.... En outre de ses fonctions réglementaires actuelles, la commission régimentaire des ordinaires sera chargée, et ce dans l'intérêt même du soldat, de la gestion supérieure du régime alimentaire des compagnies, batteries et cantines, sous la direction du chef de corps, en laissant cependant aux capitaines toute l'initiative utile qui leur incombe d'après les règlements en vigueur. Les médecins du corps seront adjoints à la commission.

.... Chaque fois que cela sera possible, la soupe du soir sera remplacée par un repas varié (ragoût, rôti, etc); mais la soupe grasse du matin restera obligatoire.

La commission des ordinaires établira et présentera à l'approbation du chef de corps le menu des repas du soir pour la semaine, pour la quinzaine ou pour le mois, selon les ressources de la localité et de la saison.

Ce menu sera plus ou moins sommaire, suivant le dispositif adopté par le chef de corps.